Stéréotype, préjugé ou discrimination ?

Fiches-élèves

Place des Palais 7 Paleizenplein, B-1000 | info@belvue.be | +32 2 500 45 54 | www.belvue.be

Table des matières

Fiche 1 : Caractéristiques des stéréotypes, préjugés et discriminations.....3
Fiche 2 : Stéréotype, préjugé, ou discrimination ?.....4
Fiche 3 : Critères de discrimination protégés : groupe loi genre 5
Fiche 4 : Critères de discrimination protégés : groupe loi antiracisme.....8
Fiche 5 : Critères de discrimination protégés : groupe 1 loi anti-discrimination..... 11
Fiche 6 : Critères de discrimination protégés : groupe 2 loi anti-discrimination..... 14

Fiche 1 : Caractéristiques des stéréotypes, préjugés et discriminations

Découpez les mots ou phrases ci-dessous et placez-les à l'endroit correspondant dans le tableau.

Stéréotype	Préjugé	Discrimination
Jugement, évaluation négative	Basé sur le stéréotype, on croit au stéréotype	On n'y croit pas forcément, mais on les connaît
Croyance	Simplifie la réalité pour mieux anticiper	Une fleur =
Émotion	Je vais couper toutes les fleurs du jardin car elles sont affreuses	Jugement, évaluation négative
Comportement qui ne tient pas compte du principe d'égalité	Action	Basé sur le stéréotype, on croit au stéréotype
Traitement particulier personne par rapport à son groupe	Basé sur les stéréotypes et les préjugés	Opinion adoptée en l'absence d'informations ou de pratiques suffisante

Fiche 2 : Stéréotype, préjugé, ou discrimination ?

Pour chaque affirmation, indiquez s'il s'agit d'un stéréotype, d'un préjugé, ou d'une discrimination

Affirmation	Stéréotype, préjugé ou discrimination ?
Les femmes portent des jupes.	
On va engager un africain car il sera plus à même de mener des débats sur la colonisation.	
Les africains sont pauvres.	
Les femmes portent des jupes pour provoquer les hommes.	
On va demander à un homme de faire ce déménagement car il sera plus efficace vu qu'il aura plus de force.	
Les Italiens parlent avec leurs mains.	
Les Flamands sont travailleurs et structurés.	
Les hommes sont agressifs et ne peuvent donc pas faire de bons directeurs.	
Les homosexuels sont maniérés, donc, ils risquent d'être mis à l'écart dans notre équipe.	
On va engager un homme car une femme serait trop gentille pour ce poste.	
Je vais louer mon appartement à un Belge car un Espagnol risquerait de ne pas me payer en temps et en heure.	
Les Marocains sont musulmans.	
On va plus surveiller la communauté musulmane car comme ils sont musulmans, ils sont potentiellement terroristes.	
Les hommes ne sont pas capables de faire plusieurs choses en même temps.	
Les insectes sont nuisibles et non-comestibles.	
Les femmes sont bavardes, je risque de ne pas pouvoir me concentrer dans ce groupe.	

Fiche 3 : Critères de discrimination protégés[1] : groupe loi genre

En Belgique, il existe trois lois fédérales qui constituent la législation anti-discrimination : la loi dite « Genre », la loi dite « Antiracisme » et la loi dite « Anti-discrimination ».

Ces textes distinguent ensemble différents critères de discrimination, sur base desquels la discrimination est interdite et punissable.

- **Loi Genre** : sexe, grossesse, accouchement, allaitement, maternité, adoption, procréation médicalement assistée, identité de genre, expression de genre, « changement de sexe », caractéristiques sexuelles, paternité et co-maternité.
- **Loi Antiracisme** : nationalité, origine ethnique ou nationale, soi-disant "race", couleur de peau et ascendance [juive].
- **Loi Anti-discrimination** : handicap, conviction religieuse ou philosophique, orientation sexuelle, âge, fortune, état civil, conviction politique, conviction syndicale, état de santé, caractéristique physique ou génétique, naissance, origine sociale, langue.

Votre groupe s'occupe de la « **loi Genre** ». Parmi les 5 images, pouvez-vous :

1. trouver le(s) critère(s) auquel l'image se réfère ;
2. trouver un exemple d'une discrimination sur base des critères visés par chacune des images.

[1] https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/

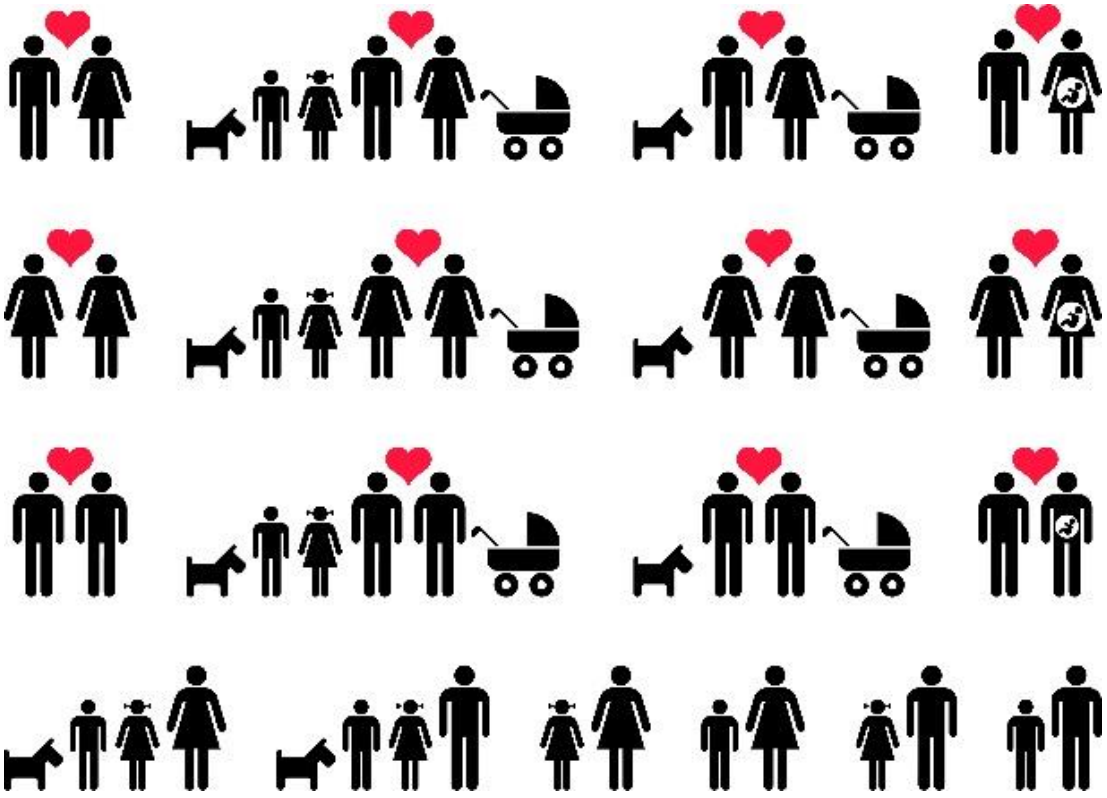

JE
TU,
IEL

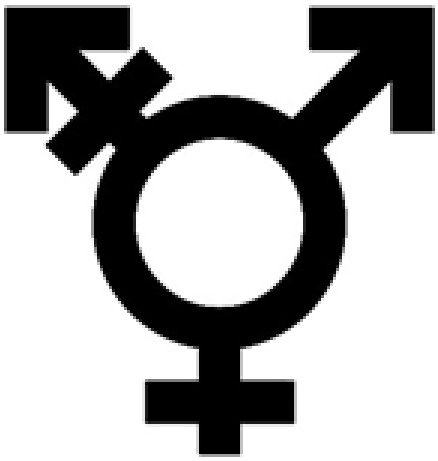

Fiche 4 : Critères de discrimination protégés[2] : groupe loi antiracisme

En Belgique, il existe trois lois fédérales qui constituent la législation anti-discrimination : la loi dite « Genre », la loi dite « Antiracisme » et la loi dite « Anti-discrimination ».

Ces textes distinguent ensemble différents critères de discrimination, sur base desquels la discrimination est interdite et punissable.

- **Loi Genre** : sexe, grossesse, accouchement, allaitement, maternité, adoption, procréation médicalement assistée, identité de genre, expression de genre, « changement de sexe », caractéristiques sexuelles, paternité et co-maternité.
- **Loi Antiracisme** : nationalité, origine ethnique ou nationale, soi-disant "race", couleur de peau et ascendance [juive].
- **Loi Anti-discrimination** : handicap, conviction religieuse ou philosophique, orientation sexuelle, âge, fortune, état civil, conviction politique, conviction syndicale, état de santé, caractéristique physique ou génétique, naissance, origine sociale, langue.

Votre groupe s'occupe de la « **loi antiracisme** ». Parmi les 5 images, pouvez-vous :

1. trouver le(s) critère(s) auquel l'image se réfère ;

2. trouver un exemple d'une discrimination sur base des critères visés par chacune des images.

[2] https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/

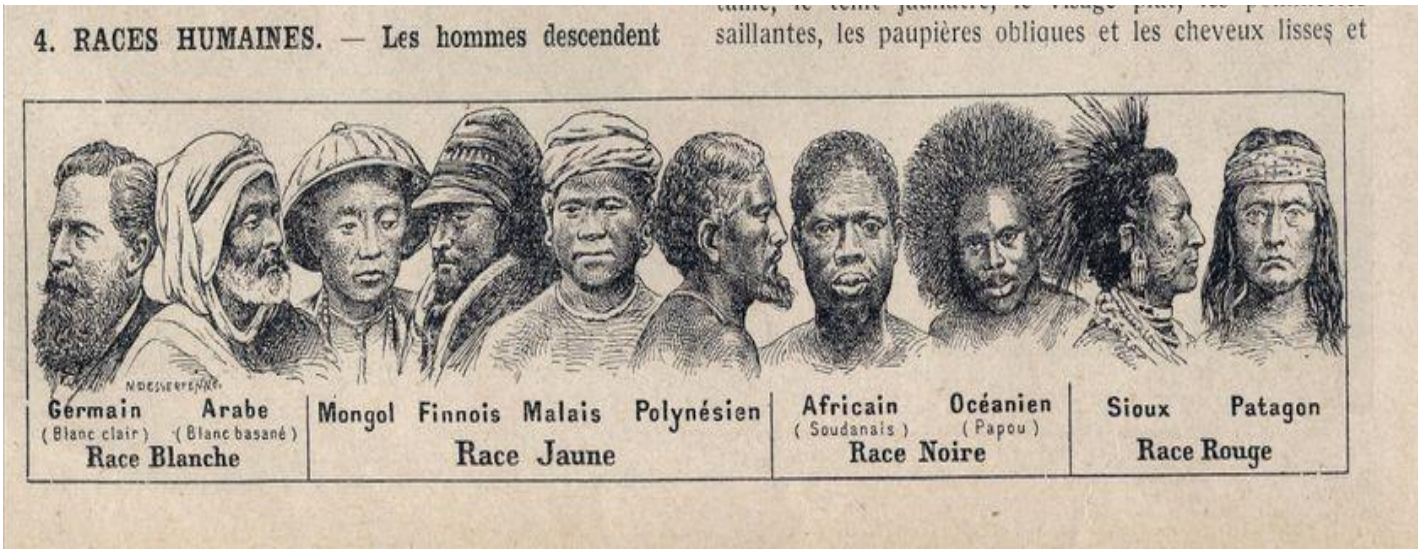
4. RACES HUMAINES. — Les hommes descendent
saillantes, les paupières obliques et les cheveux lisses et
Germain
(Blanc clair)
Arabe
(Blanc basané)
Race Blanche
Mongol Finnois Malais Polynésien
Race Jaune
Africain
(Soudanais)
Océanien
(Papou)
Race Noire
Sioux Patagon
Race Rouge

Fiche 5 : Critères de discrimination protégés[3] : groupe 1 loi anti-discrimination

En Belgique, il existe trois lois fédérales qui constituent la législation anti-discrimination : la loi dite « Genre », la loi dite « Antiracisme » et la loi dite « Anti-discrimination ».

Ces textes distinguent ensemble différents critères de discrimination, sur base desquels la discrimination est interdite et punissable.

- **Loi Genre** : sexe, grossesse, accouchement, allaitement, maternité, adoption, procréation médicalement assistée, identité de genre, expression de genre, « changement de sexe », caractéristiques sexuelles, paternité et co-maternité.
- **Loi Antiracisme** : nationalité, origine ethnique ou nationale, soi-disant "race", couleur de peau et ascendance [juive].
- **Loi Anti-discrimination** : handicap, conviction religieuse ou philosophique, orientation sexuelle, âge, fortune, état civil, conviction politique, conviction syndicale, état de santé, caractéristique physique ou génétique, naissance, origine sociale, langue.

Votre groupe s'occupe de la « **loi anti-discrimination** ». Parmi les 5 images, pouvez-vous :

1. trouver le(s) critère(s) auquel l'image se réfère ;
2. trouver un exemple d'une discrimination sur base des critères visés par chacune des images.

[3] https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/

Bonjour!
Hi!
Привет!
今日は!
Hej!
Hola!

$2500
BANKRUPT
LOSE A TURN
BANKRUPT

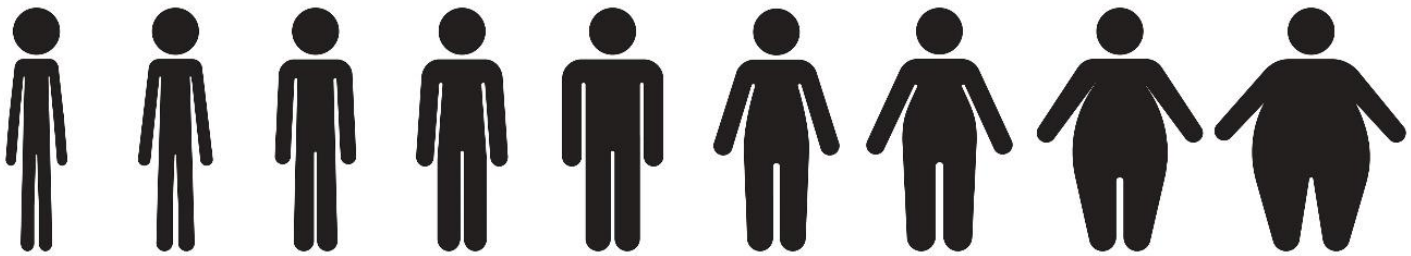

Fiche 6 : Critères de discrimination protégés[4] : groupe 2 loi anti-discrimination

En Belgique, il existe trois lois fédérales qui constituent la législation anti-discrimination : la loi dite « Genre », la loi dite « Antiracisme » et la loi dite « Anti-discrimination ».

Ces textes distinguent ensemble différents critères de discrimination, sur base desquels la discrimination est interdite et punissable.

- **Loi Genre** : sexe, grossesse, accouchement, allaitement, maternité, adoption, procréation médicalement assistée, identité de genre, expression de genre, « changement de sexe », caractéristiques sexuelles, paternité et co-maternité.
- **Loi Antiracisme** : nationalité, origine ethnique ou nationale, soi-disant "race", couleur de peau et ascendance [juive].
- **Loi Anti-discrimination** : handicap, conviction religieuse ou philosophique, orientation sexuelle, âge, fortune, état civil, conviction politique, conviction syndicale, état de santé, caractéristique physique ou génétique, naissance, origine sociale, langue.

Votre groupe s'occupe de la « **loi anti-discrimination** ». Parmi les 5 images, pouvez-vous :

1. trouver le(s) critère(s) auquel l'image se réfère ;

2. trouver un exemple d'une discrimination sur base des critères visés par chacune des images.

[4] https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/

RELIGIO
FAITH
GLAUBE
FOI
VIRA
BEPA
ITETH
ايمان
信仰

LGBT
TRANSGENDER
BISEXUAL
LESBIAN
PANSEXUAL
ASEXUAL
INTERSEX
GENDERQUEER
NON-BINARY
AROMANTIC
STRAIGHT
STRAIGHT ALLY